

LIBREVILLE, 23 février (Infosplusgabon) - Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) s'emploie à faire la lumière sur le sort de 23 000 personnes ayant disparu lors du conflit. Qu'elles aient été capturées, tuées ou séparées des leurs par suite des combats, leur absence est une terrible épreuve pour leurs familles, qui vient s'ajouter aux immenses pertes et souffrances déjà subies. Deux ans après le début des hostilités qui n'ont cessé depuis de s'intensifier, les besoins humanitaires continuent d'augmenter, notamment parmi les millions de déplacés – en Ukraine, en Russie et au-delà.

« Être sans nouvelles d'un proche, c'est un véritable supplice, une angoisse permanente. Cette réalité tragique, des dizaines de milliers de familles y sont confrontées. Elles ont le droit de savoir ce qu'il est advenu de leurs proches et, quand c'est possible, d'échanger avec eux des nouvelles », rappelle Dusan Vujanin, chef du Bureau de l'Agence centrale de recherches (ACR) du CICR pour le conflit armé international entre la Fédération de Russie et l'Ukraine.

Au 31 janvier 2024, le CICR, avec le concours de plusieurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – en Ukraine, en Russie et ailleurs –, avait aidé 8000 familles à obtenir des informations sur le sort de leurs proches ou l'endroit où ils se trouvaient. Au cours des deux dernières années, l'institution a reçu plus de 115 000 demandes de recherches de la part de familles d'Ukraine et de Russie (par téléphone, via ses plateformes en ligne, par courrier ou lors d'entretiens en face à face).

« Nous avons permis à des milliers de personnes de reprendre contact avec un proche dont

elles avaient perdu la trace ou d'obtenir des informations sur ce qui lui était arrivé. Mais tant d'autres sont encore dans l'attente et l'incertitude. Chaque jour, nous faisons tout ce que nous pouvons pour aider le plus de familles possible », poursuit M. Vujasanin.

Exemples de témoignages :

« La prochaine fois que vous verrez mon mari, je vous en prie, dites-lui que notre enfant est né hier, que nous allons tous les deux bien et que nous attendons son retour. »

« Je suis si heureuse de savoir que mon fils est vivant. Je n'avais plus eu de ses nouvelles depuis environ deux mois. J'étais comme morte durant cette période. »

« Je n'ai plus de larmes à verser. Il ne me reste que la douleur, mon cœur est brisé. »

Ouvert en mars 2022, le Bureau de l'ACR pour le conflit armé international entre la Russie et l'Ukraine travaille avec les parties à prévenir les disparitions et à aider les familles à la recherche d'un proche des deux côtés de la ligne de front.

Conformément aux Conventions de Genève, les deux pays ont chacun établi un bureau national de renseignements (BNR) chargé de collecter, centraliser et transmettre les informations relatives aux personnes protégées (telles que les prisonniers de guerre et les internés civils) qui se trouvent entre leurs mains.

Agissant en tant qu'intermédiaire neutre entre la Russie et l'Ukraine, le Bureau de l'ACR collecte, centralise et enregistre ces informations, puis les transmet au camp concerné. Les Conventions de Genève disposent que chaque partie à un conflit est tenue de communiquer au CICR une liste de toutes les personnes protégées tombées en son pouvoir – une mesure qui réduit considérablement les risques de disparition.

« Lorsque nous parvenons à faire le lien entre une demande de recherches et les renseignements reçus des BNR, c'est un immense soulagement pour les proches après de longs mois d'incertitude », indique M. Vujasanin.

Le CICR travaille en étroite collaboration avec ses partenaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans une cinquantaine de pays afin d'apporter aux familles de personnes disparues ou de prisonniers de guerre les réponses qu'elles attendent. Il aide également les parties au conflit à s'acquitter de leurs obligations juridiques en matière de traitement des restes humains (récupération des corps, identification, transfert et rapatriement), notamment en assurant le rôle d'intermédiaire neutre lorsque c'est nécessaire.

Le droit des familles de savoir ce qu'il est advenu de leurs proches disparus est inscrit dans le droit international humanitaire. Dans tout conflit armé international, les parties ont l'obligation de prévenir les disparitions et de veiller à ce que les familles qui sont à la recherche d'un proche soient informées de ce qui lui est arrivé. Elles sont en outre tenues de traiter les personnes qui sont sous leur contrôle avec humanité et de faire en sorte que les morts soient pris en charge de manière digne.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est une organisation neutre, impartiale et indépendante dont le mandat strictement humanitaire découle des Conventions de Genève de 1949. Il porte assistance aux personnes touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence partout dans le monde, mettant tout en œuvre pour améliorer leur sort et protéger leur vie et leur dignité, souvent en collaboration avec ses partenaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

FIN/INFOSPLUSGABON/AKO/GABON2024

© Copyright Infosplusgabon